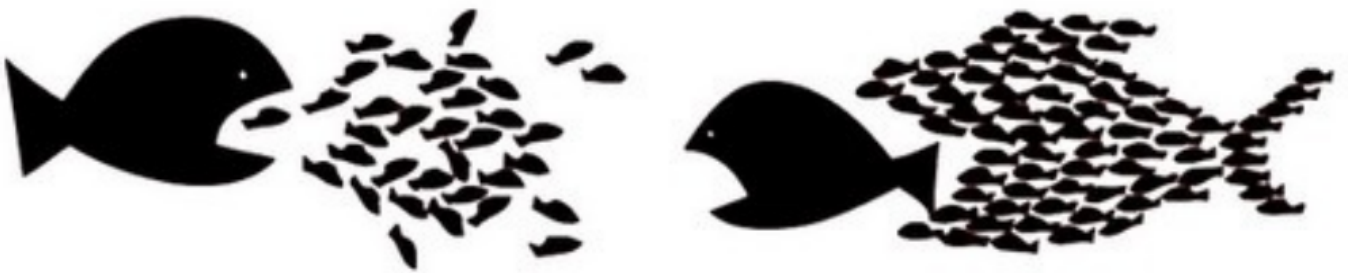


Union
syndicale
Solidaires

éducation
Sud 93



TEXTES D'ORIENTATION

CAHIER De REVENDICATIONS

Texte d'orientation générale de Sud éducation 93

Le congrès de Mars 2016 a fondé le syndicat SUD
5 *Éducation 93, membre de l'Union Académique SUD*
Éducation Créteil et de la Fédération SUD Éducation. Ces
trois premières années de notre syndicat se sont déroulées
dans un contexte difficile, tant pour le mouvement social que
pour notre organisation, marquée par une réduction de nos
10 *moyens de fonctionnement consécutive aux résultats de*
notre Fédération aux élections professionnelles. Pourtant,
notre syndicat a progressé, que ce soit en nombre
d'adhérent-es ou en voix aux élections professionnelles. Il
s'agit dans ce texte d'orientation d'analyser les difficultés
15 *spécifiques à la période, mais aussi de débattre des points*
d'appui nous permettant de mobiliser les travailleurs et
travailleuses à notre échelle, et de fournir à SUD Éducation
93 une feuille de route pratique pour les années à venir.

I. Sortir de l'austérité, combattre le capitalisme, Affirmer notre projet de société

20

I.1. Un contexte violemment défavorable aux travailleuses et travailleurs

I.1.1. Nous sommes dans une phase historique où l'ensemble des droits sociaux et des solidarités sont attaqués : augmentation des inégalités, aggravation des conditions de travail, précarisation des emplois, disparition de pans entiers de services... Les difficultés économiques, financières, écologiques et sociales s'entremêlent et s'auto-alimentent.

I.1.2. Au cours de ces dernières années, le patronat, accompagné par les gouvernements, a mené une offensive particulièrement violente contre les travailleurs et les travailleuses (lois Travail, attaques contre les services publics, contre l'assurance chômage...). L'objectif était de modifier la distribution des gains de productivité afin d'augmenter la part des profits destinée au capital et de réduire celle des revenus du travail. Aujourd'hui se joue une nouvelle phase de cette attaque. Les mesures d'austérité, menées au nom d'une crise que les contradictions internes du capitalisme ont provoqué et au nom du remboursement de la dette publique (pour laquelle les travailleurs et les travailleuses n'ont aucune responsabilité) permettent à la classe dirigeante de renforcer ses positions.

I.1.3. L'hiver 2018-2019 a vu se développer un mouvement de contestation sociale inédit, dit des « gilets jaunes » en dehors du mouvement syndical. Celui-ci n'a pas su s'y investir efficacement voire l'a combattu.

I.1.4. La période a été marquée par une répression accrue - dans son intensité et sa violence - du mouvement social. Cette répression s'est

45

traduite d'un côté par une aggravation des violences policières (gazages systématiques, mutilations,...) et une généralisation des poursuites judiciaires (gardes à vue, interdiction de manifester, peines de prison ferme...). De l'autre côté, les militant·es syndicales·aux sont de plus en plus souvent inquiété·es et menacé·es au sein des entreprises et de la fonction publique.

I.2. Une offensive majeure pour adapter l'école aux exigences du patronat

I.2.1. L'école est au cœur de cette offensive de l'ordre néo-libéral qui veut que les institutions supra-nationales (Banque mondiale, Fonds Monétaire International, Organisation Mondiale du Commerce...), hors de tout contrôle démocratique, imposent leurs vues aux pouvoirs politiques prétendument impuissants. Le monde de l'entreprise devient la norme pour la gestion des personnels du service public d'éducation mais aussi la finalité d'apprentissage pour les élèves.

I.2.2. Les politiques éducatives menées ces dernières années s'inscrivent dans la poursuite de l'adaptation de l'école aux conditions contemporaines du capitalisme promouvant une école du tri social, de la soumission aux intérêts des entreprises et des pouvoirs locaux. École du socle, territorialisation, réformes des lycées, du bac et de l'orientation, réformes des universités, loi dite "de la confiance", PPCR et renforcement du pouvoir des chef·fes, moyens soumis à l'austérité... sont autant d'attaques qu'ont subies les élèves et les personnels de l'éducation ces dernières années. L'objectif est que les élèves des classes populaires, les plus susceptibles de quitter l'école à l'âge minimal réglementaire, soient « employables » rapidement.

I.2.3. Ces attaques s'inscrivent dans le cadre défini par l'OCDE et ses lobbys puis dans son application par la Commission européenne à Lisbonne en 2000 : création de liens entre « école et entreprise », imposition dans le service public d'éducation du fonctionnement des

entreprises, culte de l'évaluation quantifiable, confusion entre éducation et formation, développement de l'utilisation du numérique, mise en compétition des universités...

I.3. Affirmer notre projet de socialisation, d'autogestion et de sortie du capitalisme

80

I.3.1. Les effets globaux du capitalisme montrent l'impasse d'un développement capitaliste et productiviste basé sur un partage de plus en plus inégal de la richesse produite, la dérégulation financière, le libre-échange et le mépris des impératifs écologiques. Nos revendications pour le service public d'éducation et ses travailleurs et ses travailleuses s'inscrivent dans la perspective d'une alternative globale, qui passe par la socialisation des moyens de production et l'autogestion généralisée de la société, revendications historiques du mouvement ouvrier qui ne peuvent rester incantatoires mais doivent se
85
90 confronter à la réalité de nos conditions de travail.

I.3.2. L'Union syndicale Solidaires revendique la « transformation sociale » comme horizon de l'action syndicale et entreprend, sans toutefois y parvenir de manière suffisamment cohérente, de définir un projet de société au-delà du capitalisme. Il n'y aura pas de démocratie
95 réelle tant que les décisions principales dépendront de la propriété privée. Il faut cependant insister sur la distinction entre la simple nationalisation (où les décisions sont prises par l'État) et la véritable socialisation (où les décisions ne sont plus prises par l'État mais par des conseils autogestionnaires regroupant usagè·es et personnel·les). C'est
100 bien notre capacité à formuler un projet de société alternatif qui manque pour susciter l'adhésion des personnel·les à l'action collective. Nous devons lutter pour défendre pied à pied le service public de l'éducation et les conditions de travail des salarié·es (austérité, organisation hiérarchique...), mais en se donnant les moyens de

105 proposer un autre service public, ce qui commence par rendre crédibles
d'autres formes d'organisations du travail, plus respectueuses des
travailleurs et des travailleuses comme des usagè·es.

I.3.3. Sur la socialisation comme sur l'autogestion, il nous faut chercher
les modalités, à partir de la situation matérielle et idéologique des
110 collègues, de leurs conditions de vie et de travail, de leurs
préoccupations quotidiennes, pour leur présenter ces alternatives sans
qu'elles apparaissent dogmatiques ou irréalistes. Cela suppose de
réfléchir aux moyens d'amener les collègues vers une expérience
immédiate, même partielle.

115 **I.3.4.** Sud Éducation 93 s'oppose aux formes actuelles de l'autonomie
des universités et des établissements du secondaire. Pour lutter contre
le renforcement de la hiérarchie et des inégalités lié à l'autonomie des
établissements, il faut :

* À l'échelle des établissements :

- 120 - dénoncer l'absence de démocratie dans la composition et le
fonctionnement des instances locales et combattre la création et le
renforcement de hiérarchies intermédiaires,
- combattre les effets inégalitaires des choix pédagogiques faits dans le
cadre de l'autonomie des établissements,
125 - refuser la mesure de la performance, les contrats d'objectifs et toute
obligation de résultat ; la mise en concurrence entre établissements et
les stratégies de développement de « l'attractivité » de l'établissement ;
au contraire, rappeler la finalité émancipatrice de l'éducation,
- se saisir des marges de manœuvre nouvelles offertes aux luttes locales,
130 - éviter les dérives cogestionnaires en pratiquant la démocratie
autogestionnaire, notamment le contrôle des mandats et – autant que
possible – leur rotation, et des compte-rendus de réunion...

* À l'échelle départementale et académique :

- faire un travail d'information et de mobilisation sur les enjeux de

135 l'autonomie des établissements ;

- développer des solidarités pour éviter les divisions nouvelles que l'autonomie des établissements pourrait entraîner, notamment en faisant vivre les sections de villes ou de district et les AG de luttes inter-établissements, départementales ou académiques.

140 **I.3.5.** Pour autant, Sud Éducation 93 ne s'oppose pas au principe même d'autonomie locale, dans un cadre fédéral et démocratique, sa structure syndicale en témoigne. L'autonomie, c'est pour nous l'autogestion.

A. Toute autonomie doit être organisée selon des principes autogestionnaires dans un contexte où les moyens sont suffisants pour
145 garantir l'égalité d'accès à l'éducation : les compétences concernées doivent être transférées à l'ensemble de la communauté éducative, et non à la fonction de chef·fe d'établissement, qui doit être abolie. Seule une telle forme d'autonomie permettra d'améliorer les conditions de travail et d'apprentissage, et la qualité du service public d'éducation.

150 Plus précisément :

- sur les modalités d'organisation pédagogique et de l'établissement : l'expérimentation pédagogique est essentielle pour inventer des pratiques émancipatrices pour les élèves et les travailleur·ses de l'éducation. Ceci suppose non seulement une liberté pédagogique
155 importante pour les enseignant·es, mais également une autonomie locale importante concernant l'organisation du temps et des espaces scolaires. Cette autonomie pédagogique doit s'exercer dans un cadre qui garantit le bien-être et les apprentissages des élèves.

- sur les contenus enseignés : la définition des contenus enseignés doit
160 avoir pour principe l'émancipation conjointe de l'individu et du collectif. Or, ceci passe par la possibilité pour chacun·e de vivre pleinement à chacune des échelles où son existence se joue, du local à l'international. Ceci implique – dans une logique internationaliste – la critique de tout programme visant à fonder une unité ou une identité nationale ou
165 locale. Une partie des programmes doit pouvoir être décidée à l'échelle locale, sans toutefois en rendre les élèves prisonnier·ères. Cela suppose cependant une autogestion qui ne se limite pas aux questions pédagogiques. En outre la possibilité de différencier les contenus localement doit s'accompagner d'une vigilance permanente sur les effets

170 inégalitaires de ces différenciations.

B. En effet, Sud Éducation 93 défend une école égalitaire, c'est-à-dire une école qui donne le plus à celles et ceux qui ont le moins pour rendre effective l'égalité d'accès à l'éducation. Pour cette raison, le principe d'autonomie des établissements ne peut être utilisé pour remettre en
175 cause l'égalité des élèves et/ou des travailleur·ses. Il convient d'être particulièrement vigilant contre toute forme d'autonomie :

- qui porterait sur les moyens et empêcherait, directement ou indirectement, la redistribution des richesses.
- pour les travailleur·ses de l'éducation, qui irait – directement ou
180 indirectement – contre l'égalité des droits, des conditions de travail et/ou des salaires, ou éloignerait du principe de corps unique.
- qui porterait sur le recrutement par ou l'affectation dans un établissement. Ceci pose la question du recrutement aujourd'hui des travailleur·ses dans les établissements autogérés, dont nous espérons
185 qu'elle sera discutée ultérieurement.

I.4. Pour une société et une école laïque débarrassées des dominations racistes, sexistes et LGBTQIphobes

I.4.1. Notre société a connu dans les 20^e et 21^e siècle des avancées significatives quant aux dominations racistes, sexistes et
190 LGBTQIphobes. Mais les attaques se multiplient actuellement : agressions racistes, sexistes, homophobes, progression électorale de l'extrême droite, durcissement des conditions d'accueil des migrant·es, refus de scolarisation d'enfants rroms ou migrant·es, recul sur le droit à l'IVG dans plusieurs pays...

I.4.2. Malgré les proclamations, nous avons vu le gouvernement multiplier les reculs (retrait du terme de « genre » des textes officiels, abandon des ABCD...) et se mettre en place une régression générale. Ces régressions touchent le statut des femmes : travail de nuit et du dimanche, développement de la précarité et du sous-emploi, prégnance

200 de modes cosmétiques et/ou vestimentaires assignants et/ou
hypersexualisants, valorisation de la maternité, restriction de l'accès à
l'avortement, remise en cause de la contraception féminine... Elles
touchent également les populations étrangères et racisées : politique
205 d'austérité qui touche plus violemment les pauvres et les étranger·ères,
destructions et expulsions de logements, instrumentalisation de la
laïcité contre les personnes musulmanes, chasse aux Roms et aux sans-
papiers...

I.4.3. Face aux discours et attaques racistes, aux inégalités et
discriminations sexistes et LGBTQIphobes, il est essentiel, comme
210 syndicat de lutte et de transformation sociale, de rentrer avec plus de
détermination encore dans la bataille féministe. Nous devons
combattre le racisme sous toutes ses formes, antisémitisme,
islamophobie, négrophobie, romophobie, et d'où qu'il vienne, en
particulier le racisme d'État et institutionnel qui le banalise, comme
215 système de discrimination et de divisions des travailleurs et des
travailleuses. A l'école et pour les personnel·les d'éducation SUD
Education 93 revendique la titularisation de toutes et tous sans
condition de nationalité, ainsi que l'abrogation de la circulaire Châtel
concernant l'accompagnement des sorties scolaire. SUD Education 93
220 s'oppose également à l'extension de la loi de 2004 à l'Université, et à la
note ministérielle du 22 janvier interdisant le port de signes religieux
aux étudiant·es stagiaires à l'ESPE.

I.4.4. SUD Éducation 93 reconnaît l'existence d'un privilège blanc et
d'un racisme systémique à l'œuvre dans la société française en général et
225 dans le système éducatif français en particulier.

Ainsi :

- Le syndicat reconnaît que le racisme est une dynamique politique aussi structurante pour la société que la classe, le genre, ou l'orientation sexuelle. Il s'agit d'une oppression spécifique, qui doit être

230 spécifiquement nommée et qui doit être combattue avec des moyens
spécifiques. Il existe en effet plusieurs systèmes d'oppression – de
classe, raciste et hétéropatriarcale – et les luttes contre ces systèmes ne
doivent pas être hiérarchisées.

- Le syndicat reconnaît qu'il n'est pas lui-même exempt de racisme, et
235 que la lutte contre les actes et les paroles racistes sont à mener à
l'intérieur du syndicat comme à l'extérieur. Il reconnaît que
l'antiracisme n'est pas un donné mais une réalité à construire, à
l'intérieur du syndicat comme à l'extérieur. Cette construction suppose
que le syndicat adopte un protocole de gestion des agressions racistes
240 verbales ou non verbales.

- Le syndicat reconnaît le droit pour les personnes racisées de se réunir
à certains moments en non-mixité choisie.

Le syndicat reconnaît que la construction d'un espace interne le plus
sécuré possible pour les adhérent·es racisé·es est nécessaire s'il veut
245 légitimement prétendre défendre tou·tes les personnel·les de
l'Education nationale.

I.5. Malgré les difficultés, affirmer une alternative syndicale, au service des luttes et de la transformation sociale

I.5.1. La situation économique et sociale actuelle n'est pas le fruit du
250 hasard ou de « mauvais choix ». Le mode de production capitaliste exige
l'accumulation du capital par la pression exercée sur les salaires. Il ne
s'agit donc pas seulement de dénoncer l'idéologie néo-libérale mais le
capitalisme comme mode de production, de répartition et de
consommation. SUD éducation 93 doit réaffirmer une alternative
255 syndicale et porter son projet au service des luttes et de la
transformation sociale. La crise de légitimité du capitalisme peut rendre
notre projet social, économique, écologique et politique plus audible. Il
s'agit de prendre appui sur cette situation pour convaincre plus
largement qu'aucune transformation sociale ne pourra avoir lieu sans

260 des mobilisations massives. Combattre le fatalisme doit être l'une des
premières exigences d'un véritable syndicalisme de lutte. Le
syndicalisme d'accompagnement pratiqué par certains syndicats
majoritaires et que nous avons toujours dénoncé, car incapable de
remettre en cause la domination économique de la classe possédante,
265 atteint aujourd'hui une limite face à un gouvernement qui l'ignore et le
rejette. L'hiver 2018-2019 a été marqué par l'émergence du mouvement
des gilets jaunes, large mouvement de lutte de classes, inédit dans sa
forme. S'il n'a pas permis d'inverser le rapport de force entre les
exploité·es et les exploitant·es il a au moins fait trembler le pouvoir et a
270 gagné une bataille d'opinion que les organisations traditionnelles de
gauche ont bien du mal à gagner de leur côté. Le mouvement syndical
est resté majoritairement en dehors de cette lutte, même si beaucoup de
militant·es syndicaux·ales y ont participé. Comme d'autres structures,
SUD Éducation 93 n'a pas été à la hauteur de l'enjeu et cela nécessite
275 une réflexion collective dans la perspective des luttes à venir.

Mais il n'y aura pas de transformation sociale sans affrontement global
avec les classes dominantes, le rapport de force entre capital et travail
est déterminant, le syndicat doit être l'instrument de la lutte des classes
en rassemblant les travailleurs et les travailleuses à partir de leur lieu de
280 travail dans un cadre de mobilisation interprofessionnel. C'est aux
personnels de déterminer comment ils et elles veulent mener leurs
luttes en s'auto-organisant dans des assemblées générales de lutte qui
définisse leurs modalités d'action. Le rôle du syndicat est de favoriser
l'action collective et de re-populariser la grève reconductible, la seule
285 capable d'imposer une victoire.

I.6. L'écologie une priorité de notre syndicalisme

Le capitalisme amène, en plus de l'exploitation de la majeure partie de l'humanité, à la destruction des écosystèmes, la mise en danger des sociétés humaines. La société de la consommation à obsolescence programmée est bâtie pour les capitalistes et non pour répondre aux besoins.

Les premières victimes de toutes les pollutions et dégradations (nourriture, logement...) sont les personnes les plus pauvres et précarisées. C'est particulièrement le cas dans notre département.

Si une partie des comportements individuels, issue de l'imposition du modèle néo-libéral, doit évoluer, nous savons que c'est le système pollueur qui doit être combattu. Notre syndicat va prendre sa place dans cette bataille essentielle dans les années à venir. Nous pouvons agir vis-à-vis de notre administration et des collectivités qui gèrent les locaux/travaux, mais également sur nos territoires par le biais des unions locales et de l'union départementale Solidaires.

SUD Éducation 93 se dote d'une commission écologie qui vise à :

- travailler nos revendications pour notre champ professionnels,
- proposer la construction de campagnes,
- proposer une/des formations, possiblement en lien avec la fédération et/ou Solidaires,
- faciliter le travail de lien/cohérence avec d'autres travaux engagés par notre syndicat (conditions de travail, antiracisme, féminisme...)

II. Gagner la bataille des moyens dans le 93

310 Ces dernières années, de nombreux mouvements de grève ont eu lieu autour de la question des moyens. L'éparpillement des luttes empêche la construction d'un mouvement d'ampleur qui, comme en 1998, permettrait d'inverser vraiment la vapeur sur des moyens pour l'éducation. SUD Éducation 93 fait une priorité absolue de la bataille
315 des moyens sur le 93, même s'il ne s'agit pas de négliger les mobilisations à d'autres échelles ou dans l'interprofessionnel. Cette bataille doit pour nous être menée autour d'une revendication unifiante, celle du « plan d'urgence pour le 93 », articulée à notre cadre revendicatif général. Elle pose la question des modalités
320 d'organisation des luttes et celle de notre place dans l'intersyndicale 93.

II.1. Un plan d'urgence pour le 93 !

II.1.1. Les 3000 postes acquis par le mouvement de grève reconductible de 1998 ont été progressivement rognés : par la hausse démographique,
325 par les suppressions de postes des années Sarkozy et la remise en cause des seuils, des heures 93...

II.1.2. En 2000-2001, à la suite de la mise en œuvre des moyens du plan de 1998, le H/E avait ainsi atteint 1,453 dans les collèges il n'était en 2018 que de 1,34. Dans les écoles, si les dédoublements des CP et CE1
330 de l'éducation prioritaire ont fait passer le nombre d'élèves par enseignant·e de 19,08 en 2014 à 16,75 en 2018, cela cache des effectifs toujours très importants dans les autres niveaux. En 2000-2001 ce chiffre était de 17,39 pour l'ensemble des niveaux. Le nombre d'élèves LGT en 2001 qui était en moyenne de 28,02 n'était plus communiqué en
335 2014, mais chacun·e sait que les effectifs varient entre 30 et 35 !

II.1.3. Il s'agit principalement de postes d'enseignant·es. Il s'agit de faire baisser drastiquement le nombre d'élèves par classe, de mettre en place les pédagogies coopératives indispensables pour le projet d'école que nous portons. Cela passe aussi par la création de postes de personnel·les de vie scolaire, de personnel·les administratif·ves, techniques, et de personnel·les médico-sociaux·ales (assistance sociale, infirmerie, psychologue) et d'agent·es techniques, ouvrier·ères et administratif·ves. Ces créations de postes sont indispensables à la mise en place des dispositifs de prévention et d'aide et à la prise en charge des élèves de notre département, à la lutte contre la difficulté et l'échec scolaire et à la prise en charge des élèves en situations de handicap. Nous détaillons en annexe notre plate-forme revendicative qui comprend les mesures de ce plan.

II.2. Lutttes pour des moyens dans le 93 : bilan et perspectives

II.2.1. Ces dernières années, des mouvements de grève ont eu lieu autour des DHG et des cartes scolaires qui, à quelques exceptions près, se sont tous soldés par des échecs. Les militant·es de SUD éducation s'y sont largement investi·es. Notre objectif est bien de gagner un Plan d'urgence pour le 93, ce qui implique de tirer les leçons de nos échecs et de développer nos réussites.

II.2.2. Le schéma d'organisation de ces mobilisations est variable, consistant en un aller-retour plus ou moins fructueux entre les mobilisations « de base » (AG d'établissements, de ville, départementales) et appels intersyndicaux, parfois à la grève, trop souvent seulement en « soutien aux établissements mobilisés ». L'enjeu n'est pas d'opposer AG et intersyndicale, mais au contraire de favoriser l'articulation des deux.

II.2.3. Le principal écueil de ces mobilisations est la difficulté de coordination à l'échelle départementale. Nous devons continuer à développer nos efforts pour porter partout le mot d'ordre unifiant de « plan d'urgence pour le 93 » et poursuivre la construction volontariste des AG de ville, en ancrant les habitudes (y compris à froid) dans les villes où elles sont déjà organisées (Saint-Denis, Aubervilliers), et en les développant là où elles sont balbutiantes (Bobigny, mais aussi Montreuil). Ces AG, de préférence interdégradés, sont l'échelon le plus à même d'organiser et développer les luttes. Nous devons ainsi pousser à leur organisation dans les moments de lutte et, dès que l'ampleur de la mobilisation le permet, à l'organisation d'AG départementales qui tiennent compte des mandats issus des AG de ville (ou à défaut d'établissement ou d'école). Nous faisons particulièrement attention à la représentation réelle des collègues et des AG locales dans ces AG départementales qui peuvent parfois être des rencontres de militant·es en décalage avec la réalité de la mobilisation.

Enfin, nous devons nous investir dans l'organisation de toutes ces AG pour en garantir un fonctionnement le plus démocratique et autogestionnaire possible, à savoir dans l'idéal : suppression des tribunes non-élues, instauration de tours de paroles minutés, transparence de la présence des organisations syndicales et politiques, contrôle par l'AG de ses outils de communications internes et externes (comme les listes mail), distinction des prises de paroles de mandaté·es avec les prises de paroles individuelles.

II.2.4. Enfin, le lien avec les parents d'élèves est quelque chose de très positif, avec ou sans la FCPE. La solidarité de classe doit nous pousser à porter cette convergence, la lutte pour le service public d'éducation étant un enjeu de répartition des richesses pour l'ensemble des salarié·es.

II.3. La stratégie intersyndicale 93

II.3.1. Les résultats des élections professionnelles de 2018 dans le 93 témoignent d'une forte implantation des syndicats progressistes dans le département. Si la FSU reste hégémonique, FO conserve sa deuxième place et la CGT éducation progresse. Notre position de quatrième syndicat du département, devant l'UNSA, résulte principalement d'une bonne implantation dans les collèges du 93 aussi bien sur le plan des luttes que de l'accompagnement des collègues et de la défense de leurs droits. Notre présence dans les instances s'intensifie : dans les commissions paritaires et au CHSCTD.

Néanmoins, nous éprouvons des difficultés à convaincre les collègues du 1^{er} degré, des lycées professionnels ainsi que les collègues non-titulaires enseignant·es et à peser dans le paysage syndical de ces secteurs.

SUD éducation 93 renvoie aux personnel·les l'image d'un syndicat combatif, qui porte des pratiques démocratiques et pour qui la construction du rapport de force face à l'employeur est primordiale. Nos positions contre la hiérarchie et nos pratiques démocratiques sont tangibles pour les collègues qui reconnaissent dans notre activité syndicale cette qualité de ne pas transiger, contrairement aux autres syndicats en général. Néanmoins ces positions ne sont pas toujours bien perçues par les organisations de l'intersyndicale avec lesquelles nous travaillons, FSU, FO, CGT et CNT. Celles-ci portent de véritables différences stratégiques et il leur arrive pour certaines de témoigner un attachement au dialogue social auquel nous ne sommes pas du tout sensibles, pour d'autres de ne pas réussir à déborder les cadres un peu frileux ou attentistes de leur propres fédérations syndicales. Néanmoins il est possible dans notre département de construire sur le terrain avec les militant·es des autres organisations syndicales et dans l'intersyndicale des cadres unitaires utiles aux luttes et à leur auto-organisation.

II.3.2.

Dans les luttes à venir nous devons continuer à privilégier l'unité d'action indispensable notamment dans une période de répression

425 syndicale très forte car c'est un moyen indispensable pour construire un
cadre de remobilisation des personnel·les et gagner sur nos
revendications. Elle doit continuer à s'effectuer en portant nos propres
revendications dans les intersyndicales et auprès des personnel·les ; elle
n'empêche pas de prendre des initiatives propres.

430 Nous devons, chaque fois que c'est possible, combiner les différentes
formes d'unité des personnel·les en privilégiant tout ce qui peut
accroître le rôle des AG de personnel·les associant les syndicats qui sont
parties prenantes de la lutte. Face aux inévitables tentatives de prise de
contrôle des AG, SUD doit porter ses propositions, mettre à dispositions
435 ses moyens pour la tenue d'assemblées autonomes de personnel·les,
veiller au respect des décisions qui y sont prises, et pousser pour qu'elles
aient lieu dans un cadre le plus autogestionnaire possible (voir II.2.3).

II.3.3. La question se pose régulièrement de notre signature ou non
d'appels départementaux. Pour nous, un appel départemental doit avant
440 tout s'inscrire dans la réalité du département, apporter des éléments de
mobilisation supplémentaires et non être la simple déclinaison d'autres
appels pour permettre les positionnements stratégiques de telle ou telle
structure. En terme de contenu, notre mandat est donc que la question
du plan de développement et ses revendications y figurent en bonne
445 place.

Dans le cas où des AG de luttes départementales autonomes et
numériquement conséquentes (même si minoritaires) existent, telles
que définies en II.2.3, notre mandat est de pousser l'intersyndicale à
appuyer voire à suivre ses décisions, quitte à ne pas nous associer à un
450 texte qui ignore son existence ou pire, prend des décisions à son
encontre.

Nous communiquerons publiquement via notre site internet nos
invitations lancées aux autres organisations pour la tenue des réunions
intersyndicales, ainsi que nos prises de position dans le cas où nous ne
455 nous associons pas à un texte qui en est issu.

II.3.4. Au vu des délais souvent courts, l'équipe syndicale a mandat pour signer ou non, y compris en passant par une consultation par mail de ses membres. Les camarades présent-es dans les réunions intersyndicales doivent tourner pour ne pas personnaliser les relations intersyndicales, et peuvent très bien réserver leur réponse à une discussion ultérieure dans nos instances.

II.3.5. Nous serons à l'initiative de rencontres multilatérales avec des organisations syndicales de lutte (CNT, courant « école émancipée » de la FSU, CGT...), des associations et collectifs de parents d'élèves, des collectifs de lutte (type TPMZ). Ces rencontres pourront par exemple avoir pour but, outre les liens militants qui s'y noueront, l'écriture d'un journal de lutte (papier ou dématérialisé), l'organisation de stages communs, la mutualisation de certains moyens...

Nous serons également à l'initiative ou partie prenante d'intersyndicales locales pouvant donner lieu à la production de bulletins ou de journaux de ville.

III. Développer SUD éducation 93 pour peser réellement dans les luttes

III.1. Renforcer les sections, étendre notre implantation géographique

475 **III.1.1** Peser réellement dans les luttes, cela passe par un développement numérique. Notre syndicat a grossi dans le 93 ces dernières années et nous avons maintenant des sections de villes ou d'établissement. Cependant, si certains secteurs se sont développés, d'autres sont encore « en friche ». Cette progression doit donc se
480 poursuivre pour que les justes combats que nous menons le soient le plus largement et le plus fortement possible. Cela veut dire admettre que notre syndicat puisse être hétérogène, que des niveaux d'implication divers s'y côtoient et qu'un certain volontarisme doit permettre de se développer sur tout le territoire.

485 **III.1.2** Nous avons besoin d'adhérentes et d'adhérents pour relayer les informations du syndicat, soutenir son développement et le poursuivre. C'est pourquoi nous faisons de notre développement numérique significatif une de nos priorités.

III.1.3 Cette hausse sera possible grâce à la poursuite du travail de
490 terrain des militant·es du syndicat auprès de leurs collègues, au développement des sections locales existantes, à la création de nouvelles sections, mais également par un travail dans les secteurs professionnels (administratifs, AED, AP, AVS) ou encore géographiques dans lesquels nous sommes peu présent·es.

495 **III.1.4** Une large campagne de syndicalisation, appuyée par la campagne de Solidaires (« syndiqué·es, on est plus fort·es ») sera menée

à chaque période de rentrée. Cette campagne pourrait comprendre à la fois du matériel visuel (affiches, vidéos, visuels), mais aussi du matériel de fond avec un livret plus détaillé sur notre secteur et l'importance du lien avec les luttes interprofessionnelles.

III.1.5 Le projet de société autogestionnaire pour lequel nous luttons, dans lequel les travailleur·ses s'organisent au plus près du lieu de travail, passe nécessairement par le développement des sections locales. Ces sections permettent aux militant·es d'un même secteur géographique de se connaître, de créer des solidarités et des habitudes de lutte.

III.1.6 Le développement des sections passe par l'intégration de camarades de toutes les catégories de personnel·les, du 1^{er}, du 2nd degré et du supérieur. Cela passe notamment par l'organisation de réunions régulières, et de tournées de ville.

III.1.7 Le développement des sections et la création de nouvelles sections locales, à l'échelle d'une ou plusieurs villes, est la priorité du syndicat.

•Le matériel de diffusion syndical, de reprographie, la rubrique « luttes locales » du site internet, des listes de diffusion sont mises à disposition des sections.

•Une partie de la formation des militant·es de base, est consacrée à l'animation des sections. Des ateliers sur l'animation des sections ont lieu lors d'Assemblées Générales.

•Les déchargé·es aident à maquetter et tirer le matériel syndical, à organiser des RIS ou des HMI – tout en visant à l'autonomie à terme des sections.

•Les déchargé·es consacrent du temps à la création de nouvelles sections, en contactant et mettant en relation les adhérent·es des villes où la création d'une section est numériquement possible, et en organisant des RIS, des HMI et des tournées.

III.1.8 Le développement numérique du nombre d'adhérent·es doit s'accompagner de la poursuite du travail de construction d'un réseau de sympathisant·es. Pour ce faire, les déchargé·es proposent

530 systématiquement aux personnels qui nous contactent de prendre leur
adresse mail pour les inscrire sur SUD info.

III.2. Former des militant·es, ouvrir l'équipe syndicale

III.2.1 En parallèle de cette croissance, notre syndicat doit continuer de
permettre à chaque adhérente et chaque adhérent qui le souhaitent de
535 s'investir dans le syndicat. Cela passe par fournir à toutes et tous les
outils de base, tant matériels qu'en terme de formation.

III.2.2 SUD éducation 93 se dote donc d'un catalogue de formation
annuel regroupant les formations de Solidaires, les formations
fédérales, les formations académiques et les formations
540 départementales. Au niveau départemental, SUD éducation 93 met en
place des formations de base pour armer ses militant·es : animer une
section locale, fonctionnement de la permanence, lire une DHG,
prendre en charge les contractuel·les, histoire du mouvement syndical,
positions du syndicat, écriture de tract etc. Un mandat formation est
545 créé au sein de l'Équipe syndicale (ES). Enfin, nous favorisons le tuilage
et le binôme sur les mandats, toujours dans une optique de formation
mais également de travail collectif.

III.2.3 Cette politique de formation a aussi pour objectif de permettre
de renouveler et élargir l'ES tout comme l'équipe de déchargé·es. Cela
550 correspond à deux objectifs : l'un politique, l'autre pragmatique. En
effet, nous considérons que le syndicalisme n'est pas l'affaire de
spécialistes mais est la propriété des adhérent·es du syndicat et nous
avons besoin du plus grand nombre de camarades pour mener à bien
nos ambitieux objectifs tout en évitant d'épuiser certain·es et de créer
555 des super-militant·es.

III.3. Pour un syndicat ouvert à toutes et tous

III.3.1 Pour favoriser l'investissement et la participation la plus large, gage de démocratie dans notre fonctionnement, SUD éducation 93 se dote d'outils.

560 **III.3.2** Le syndicat prend en charge les frais de garde d'enfants occasionnés par la participation de camarades à des instances statutaires du syndicat en soirée ou le mercredi après-midi. Lors d'Assemblées générales le mercredi après-midi, le syndicat met systématiquement en place une garde d'enfant et l'annonce en amont
565 lors de la convocation à l'AG. Lors d'un congrès en journée, nous proposons cette possibilité au cas où il y aurait des demandes.

III.3.3 Lors de nos réunions, nous pratiquons systématiquement le tour de parole et un système de double liste donnant la parole à celles ou ceux qui ne l'ont pas encore prise. Nous ne pratiquons pas
570 systématiquement la liste québécoise qui présente l'inconvénient de conclure les tours de paroles par des interventions masculines. Le temps de parole est limité. Nous faisons des statistiques genrées du nombre de prises de parole et de la répartition du temps de parole et nous annonçons les résultats à chaque fois.

575 **III.3.4** Enfin, pour rendre les assemblées générales le plus démocratiques possibles, l'équipe syndicale (ES) s'assure que les points discutés font l'objet d'une présentation claire des enjeux et des éclairages nécessaires. Pour être efficaces et permettre une réelle discussion, les ordre du jour des AG sont centrés autour d'un minimum
580 de points qui concernent en priorité les luttes et les réformes en cours. Lors d'AG en journée, nous organisons des ateliers et des travaux en petits groupes au sein desquels il est plus simple de prendre la parole.

III.4. Harmoniser notre communication pour toucher plus de personnel·les

585 **III.4.1** Pour ne pas avoir raison tou·tes seul·es nous devons convaincre et donc toucher plus de travailleurs et de travailleuses de l'éducation nationale. Nous disposons pour cela de plusieurs outils complémentaires.

590 **III.4.2** Des outils numériques (site internet, réseaux sociaux) que nous mettons à jour régulièrement. Ils sont une vitrine importante de notre activité, nous permettent de toucher des collègues qui cherchent des réponses sur internet et d'être lus dans des endroits où nous sommes absent·es.

595 **III.4.3** Des publications papier à destination interne (fiche des sections, livrets de formation) et externes (tracts, bulletins sectoriels, journaux de sections...) sont éditées. Elles font l'objet d'une charte graphique (éléments graphiques identifiant chaque type de matériel, polices de caractères communes).

III.5. Poursuivre le travail de terrain : tournées, têtes de réseau, sections de villes

600

III.5.1 Pour que leur existence ait un sens, nos productions papiers doivent être lues. Pour ça, rien ne remplace le maillage militant. Notre syndicat est donc structuré de manière à permettre la diffusion la plus efficace de ses écrits ce qui favorise la construction des luttes.

605 **III.5.2** Un mandat « tournées » au sein de l'Équipe syndicale (ES) prend en charge la répartition des différents établissements et écoles du département. Pour faciliter ce travail, nous organisons un réseau constitué de nos sections de ville et d'établissement et de « tête de réseau », des camarades qui prennent en charge l'organisation des
610 tournées sur leur secteur géographique.

III.5.3 La permanence facilite l'organisation des tournées en facilitant l'accès des sections au matériel local, fédéral et interprofessionnel sans négliger tout le suivi syndical et juridique des dossiers individuels et collectifs et la construction des luttes. Lorsqu'il existe des trous dans la raquette, elle tente de les boucher en se rendant elles-mêmes dans les établissements non-couverts.

L'apparition de rue fait partie du travail de terrain. Nous faisons de la réussite de nos apparitions en manifestation une priorité absolue. Pour les manifestations franciliennes, nous poussons systématiquement à la coordination entre les syndicats SUD d'Île-de-France.

Des luttes locales portant sur les questions en lien avec l'éducation et les droits des élèves peuvent être aussi une porte d'entrée pour la syndicalisation.

III.6. L'outil interpro : renforcer notre présence dans l'UD, développer des ULs

III.6.1 Notre syndicalisme a la particularité de marcher sur deux jambes : d'un côté la défense des intérêts matériels et moraux des travailleurs et travailleuses de l'éducation nationale, de l'autre un projet pour changer l'école et, au-delà, transformer la société. Ce syndicalisme de transformation sociale que nous portons ne saurait être enfermé dans une logique catégorielle par essence corporatiste. Pour cela, nous avons un outil interprofessionnel : l'Union syndicale Solidaires. Le syndicat étant ce qu'on en fait, il est important d'être investi au sein de notre interpro. Cet investissement se matérialise bien sûr par une présence régulière aux réunions mensuelles de l'Union départementale

Solidaires 93 (UD93) mais également par une participation aux initiatives interprofessionnelles dans le département et dans la région. Cela implique également que nous soyons force de proposition et d'impulsion dans l'UD.

640 **III.6.2** La participation aux initiatives interpro comme aux formations de Solidaires permet de rencontrer des militantes et militants d'autres secteurs et donc de faire vivre une réelle solidarité interpro. À part ces initiatives et les manifestations, quelle occasion pour un ou une militant·e de SUD Éducation de rencontrer un·e camarade de Solidaires
645 Industrie ou de Sud SDIS (pompiers) ? Mais l'appartenance de Sud Éducation 93 à Solidaires doit être une réalité pour toutes et tous les salarié·es. Nous faisons donc figurer le logo de Solidaires sur toutes nos publications, papier comme en ligne. Nous nous assurons également de la diffusion des informations de Solidaires : la note hebdomadaire pour
650 les militant·es, le catalogue de formation, les tracts, le journal IDF... Enfin, nous plaçons des points interpros à chaque Assemblée générale (AG) et à chaque Équipe syndicale (ES).

III.6.3 Issue du groupe des 10 (créé en 1981) et rassemblant des syndicats aux histoires et cultures diverses, l'Union syndicale Solidaires
655 est largement issue de militant·es exclu·es de la CFDT, notamment en 1989 puis en 1995. En progression tant sur le nombre de structures et le nombre d'adhérent·es que sur le plan de son audience électorale, elle est pourtant à un tournant : celui du renouvellement générationnel alors que « fondateurs » et « fondatrices » partent progressivement à la
660 retraite. Cela se ressent dans les Solidaires locaux (UD) qui sont souvent animés par des équipes vieillissantes sauf là où existent des unions locales (UL). De plus, les UL permettent de faire vivre le syndicat au plus près du terrain, des salarié·es et des habitant·es. C'est un outil indispensable pour intervenir syndicalement auprès d'un prolétariat en
665 mutation. Les élections TPE, campagne de terrain par excellence, sont une occasion de nous en rendre compte. Enfin, lors des affrontements

d'ampleur (comme ceux connus en 1995, 2003, 2006 ou 2010) la présence de structures interprofessionnelles fortes est un enjeu pour construire et développer les luttes tandis que leur absence ou leur
670 faiblesse contribue à les freiner.

III.6.4 Alors qu'il n'y pas forcément un centre des impôts ou un hôpital dans toutes les communes, il n'existe pas de ville dans le département qui ne compte écoles, collèges et lycées. SUD éducation 93 a donc une responsabilité importante dans la structuration et le développement
675 d'unions locales. C'est d'ailleurs une décision du congrès fédéral de Cherbourg. Bien sûr, la perte de près de 40 % de temps de décharge suite aux élections professionnelles de 2014 entame notre capacité à fournir du temps à Solidaires (et cela pèse aussi nationalement sur les UD) mais il y a un réel enjeu à construire un maximum d'unions
680 locales.

Grâces aux sections locales, de nombreux·ses militant·es de SUD Éducation 93 participent au développement et au renforcement des Unions Locales de Solidaires dans le 93. Ainsi deux unions locales ont vu le jour depuis les dernier congrès, avec un investissement important
685 des camarades des sections locales à leur création : l'UL 93 Nord-Est et l'UL Aubervilliers.

Là où elles existent, les sections s'impliquent dans l'activité des UL, et elles veillent à la diffusion des informations auprès des adhérent·es de SUD Éducation 93.

690 SUD Éducation 93 fait une de ses priorités du développement et de la création d'UL Solidaires jusqu'au prochain congrès.

SUD Éducation 93 est une des plus importantes structure du 93 de Solidaires. De ce fait nous devons contribuer à la réussite de notre projet interprofessionnel. C'est pourquoi nous consacrons une partie de nos
695 moyens de décharge en priorité pour le travail de coordination, de développement et de gestion du quotidien de l'UD Solidaires 93.

III. 7. Un travail dans les instances au service des luttes et des personnels

SUD éducation se présente aux élections professionnelles et

contribue à la constitution de listes en CAP et CT à l'échelle académique
700 et nationale. Des élu·es SUD ne remplaceront jamais la lutte des
personnel·les et des parents, mais ces élections sont l'occasion de
s'adresser régulièrement à tou·tes les personnel·les et d'accroître
l'influence de notre syndicalisme. D'autre part chaque résultat
départemental contribue à notre représentativité nationale et aux
705 moyens de fonctionnement en décharge qui en découlent.

En CTA, CTSD, CDEN, CHST nos représentant·es portent nos
revendications et celles des personnel·les, dans le cadre de nos
orientations, devant les représentant·es des employeur·ses, l'État et les
collectivités locales. Les documents fournis pour ces instances doivent
710 permettre d'informer les personnel·les, d'analyser la politique éducative
à l'interne et en direction des écoles et des établissements pour favoriser
les mobilisations.

SUD Éducation dit clairement que les syndicats ne font pas les
mutations. En CAP notre travail consiste à porter des revendications sur
715 le mouvement en accord avec nos orientations ainsi que sur l'ensemble
des orientations paritaires, à faire un travail d'information, de
vérifications et de défense individuelle lors des commissions. De ce
point de vue, sans se transformer en syndicat de service, les
informations fondamentales sur les opérations de mouvement sont
720 consultables dans nos médias (journaux, site, listes de diffusion). Lors
des phases du mouvement, nous devons poursuivre les permanences
téléphoniques et la publication dans nos médias de la fiche de mutation,
initiée depuis plusieurs années, pour suivre le cas des collègues qui le
souhaitent. Le travail bien réel de nos commissaires paritaires ces
725 dernières mandatures doit trouver un écho plus important dans nos
médias. Pour SUD, cela peut être l'occasion de nouer de nouveaux
contacts dans des établissements où nous sommes absent·es. Ce travail
d'aide aux collègues doit absolument être couplé de revendications
claires en matière de gestion de l'information par le ministère et les
730 rectorats (plus de postes dans les rectorats, accès rapide à l'information
par le biais du ministère).

Les personnes désignées par les adhérent·es en AG pour siéger au CTSD sont mandatées pour :

- porter nos revendications face à l'administration.

735 - évoquer des situations d'établissements à titre d'exemples pour appuyer les revendications de SUD et affirmer le poids du syndicat sur le terrain.

Ces informations sont remontées par les adhérent·es et sympathisant·es de SUD quelques jours avant le tenue du CTSD ;

740 - Les documents préparatoires envoyés par l'administration sont mis en ligne sur le site, ainsi que la déclaration liminaire de SUD. Ils sont également envoyés par mail aux adhérent·es.

- Dans la mesure du possible, un compte-rendu du CTSD est envoyé aux adhérent·es et mis en ligne.

A/ Pour un plan d'urgence en Seine- Saint -Denis

SUD Éducation 93 revendique des dotations de moyens à hauteur des besoins concernant :

- 750 - les personnels médicaux-sociaux (médecins, infirmier·ères scolaires, AS),
- l'ouverture de structures adaptées et moyens supplémentaires pour l'accueil et la prise en charge des élèves en situation de handicap,
- les ouvertures UPE2A nécessaires pour les élèves allophones.

Pour les écoles

755 **SUD Éducation 93 revendique :**

- 20 élèves maximum par classe banale,
- des dispositifs d'aide et de prévention complets : un RASED complet par groupe scolaire, plus si besoin, et un·e enseignant·e supplémentaire pour cinq classes,
- 760 - des remplaçant·es titulaires permettant de remplacer toutes les absences,
- la scolarisation des TPS (Toute Petite Section : moins de 3 ans) : 10 élèves par classe,
- 16 élèves en éducation prioritaire,
- 765 - des ATSEM dans chaque classe de maternelle,
- l'abrogation de base élève,
- l'abrogation de la réforme des rythmes scolaires.

770 SUD Éducation dénonce les « contre-réformes » qui ont pour but de renforcer la hiérarchie, de donner un pouvoir hiérarchique aux directeur·trices d'écoles.

Pour le collège

SUD Éducation 93 revendique :

- une baisse des effectifs par classe,
- 20 élèves maximum en collège ordinaire, 16 en éducation prioritaire,
- 775 12 en SEGPA, les élèves en intégration et inclusion devant être comptabilisé·es dans les effectifs des classes,
- des dédoublements nationaux sur la moitié des horaires d'enseignement dans toutes les matières.
- des collèges de 400 élèves au maximum,
- 780 - une infirmerie ouverte sur tout le temps scolaire, la présence d'un·e médecin·enne, au minimum d'un·e assistant·e social·e et d'un·e psychologue dans tous les établissements.

Ces revendications sont en lien direct avec notre projet d'école.

Revendications spécifiques à l'éducation prioritaire

- 785 - 16 élèves dans toutes les classes de l'éducation prioritaire,
- 1/9e de minoration de services pour tou·tes les personnel·les de l'éducation prioritaire (enseignant·es, vie scolaire, agent·es...),
- un·e CPE pour 4 classes, un·e AED pour 50 élèves (pour le 2nd degré),
- des dispositifs d'aide et de prévention complets : 1 RASED complet par
- 790 groupe scolaire et 1 enseignant·e supplémentaire pour cinq classes (pour le 1er degré),
- un recrutement massif de personnels médico-sociaux (assistance sociale, infirmerie, psychologue),
- des mesures permettant la stabilisation des équipes.

795 **En Lycée Professionnel**

SUD Éducation 93 a dénoncé la politique suivie pour la voie professionnelle : la réforme du bac pro en 3 ans, la mixité des publics du lycée des métiers, la généralisation des CCF. Le transfert de la formation aux régions et aux entreprises et la politique favorisant l'apprentissage

800 (CFA, UFA) sous statut privé.

SUD Éducation 93 revendique :

- des effectifs à 20 élèves maximum par classe avec le maintien des dédoublements,
- la réouverture de toutes les sections supprimées dans les lycées professionnels,
- la priorité à la formation sous statut scolaire,
- une formation validée par des diplômes nationaux qualifiants,
- le rééquilibrage du versement de la taxe d'apprentissage au profit des lycées professionnels et de la formation initiale sous statut scolaire.

810 Pour un autre lycée, dans une autre société, nous nous situons dans la perspective d'une suppression des trois voies de formation séparées (voie générale, voie technologique, voie professionnelle) qui justifient aujourd'hui l'orientation précoce, et pour un lycée polytechnique jusqu'à 18 ans qui deviendrait l'âge de la fin de la
815 scolarité obligatoire.

En Lycée général et technologique

SUD Éducation 93 continue de dénoncer les réformes du lycée général et technologique de 2010. Le rééquilibrage des séries, prétexte égalitaire affiché par l'État, et de toute façon incompatible avec l'objectif
820 d'un lycée réellement polytechnique, n'a pas eu lieu. Au contraire la prééminence de la série S a été renforcée. Ni l'AP ni les EE ne permettent une réelle aide aux élèves en difficulté ni une meilleure orientation. La globalisation d'une partie des horaires accentue la concurrence et l'inégalité entre disciplines et établissements.

825 La réforme de la voie technologique a abouti à une dégradation des enseignements, des qualifications et des conditions de travail, et ne permet pas de mettre en œuvre l'enseignement polytechnique que nous voulons.

SUD Éducation 93 revendique :

- 830 - 25 élèves maximum par classe en LGT non classé,
- le rétablissement de dédoublements nationaux dans toutes les disciplines,
- la fin de la globalisation horaire pour le choix des groupes à effectif réduit notamment en LV,
- 835 - des programmes adaptés aux élèves dans le cadre d'une autre fabrication associant les professeur·es.
- des moyens pour une pédagogie active basée sur la coopération, les projets et l'interdisciplinarité pour donner plus de sens aux apprentissages,
- 840 - le rétablissement de passerelles entre séries et filières.

Pour la Vie scolaire

Sud Éducation 93 revendique :

- un·e CPE pour 120 élèves dans les collèges ordinaires,
- un personnel de vie scolaire (AED/AP...) pour 50 élèves en collège
845 ordinaire, l'arrêt de recrutement de personnel·les précaires, la titularisation des contractuel·les et la création d'un statut d'éducateur·trice scolaire pour les AED permettant un travail d'égal·e à égal·e au sein des équipes de vie scolaire.

B) Pour les personnel·les

Sud Éducation 93 revendique :

- 850 - un temps de travail réduit avec un temps de concertation pour tous et toutes pour mettre en place le suivi des classes, les projets pédagogiques interdisciplinaires et le travail d'équipe :
- 14 heures devant élèves et 3 heures de travail en équipe pour tous les
855 enseignant·es du second degré et 18h + 6h dans le 1er degré,
- une baisse du temps de travail supplémentaire en REP, en reconnaissance de la charge spécifique de travail.
- 1/9e de minoration de services pour tou·tes les personnel·les de

l'éducation prioritaire (enseignant·es, vie scolaire, agent·es...) en plus de
860 nos revendications sur le temps de travail pour tou·tes.

- des mesures de stabilisation des personnel·les, sans lesquelles le travail en équipe n'est pas possible, à commencer par la titularisation sans condition de tou·tes les personnel·les précaires,
- une organisation du travail qui permette à tou·tes les personnel·les de
865 s'investir, de maîtriser leur outil de travail et prendre les décision d'égal·e à égal·e : suppression de la fonction de chef·fe d'établissement et une direction collégiale composée de personnel·les issus des différentes catégories et déchargé·es d'une partie de leur temps de travail habituel, égalité salariale et corps unique pour l'ensemble des salarié·es des
870 établissements.

Pour une vraie formation des enseignant·es

SUD Éducation a combattu dès 2008 la réforme de la mastérisation du recrutement.

SUD Éducation 93 revendique :

- 875 - l'abrogation des décrets de mastérisation du recrutement,
- le retour à un recrutement à Bac + 3 suivi de deux années de formation rémunérées et sanctionnées par un master qui allie théorie et pratique de terrain,
- un pré-recrutement sur critères sociaux après le bac dans les trois
880 années de L3 permettant la poursuite d'études et l'autonomie financière des étudiant·es se destinant aux métiers de l'enseignement,
- une évaluation des stagiaires sur des critères clairs nationaux et équitables,
- le droit au renouvellement de l'année de stage et à une défense
885 syndicale devant les jurys et le·la recteur·trice.

Pour les contractuel·les

Les personnel·les précaires font le même travail que les titulaires

pour un salaire moindre sans garantie de l'emploi. Il est juste d'exiger leur titularisation et c'est même une nécessité d'en finir avec la précarité pour garantir l'avenir du service public et du statut de la fonction publique.

SUD Éducation 93 revendique :

- la titularisation sans condition de concours ni de nationalité de toutes les personnel·les précaires,
- 895 - l'arrêt du recrutement des personnel·les précaires et des recrutements de fonctionnaires,
- le réemploi des non-titulaires, une amélioration des conditions d'affectation et de gestion, avec des barèmes transparents et un vrai contrôle paritaire avec nos élus au sein des CCP (enseignant·es, AED),
- 900 - l'attribution systématique de l'heure de minoration de service, comme pour les titulaires, en cas d'affectation sur 3 établissements ou sur 2 établissements dans des communes non-limitrophes,
- la fin des avis défavorables des chef·fes d'établissement. Et comme pour toutes les enseignant·es, la fin des inspections telles qu'elles
- 905 existent,
- l'obtention automatique et anticipée de l'« attestation employeur » permettant de percevoir les indemnités dès la fin du contrat,
- la prise en compte de l'entièreté des années de service au moment du reclassement,
- 910 - une augmentation des salaires pour toutes, en tendant vers l'égalité salariale,
- que tous les CDI soient payés à temps plein quelle que soit la quotité de service effectuée,

SOLIDAIRES n'a pas signé le protocole sur la résorption de la précarité dans la fonction publique car il ne concerne qu'une petite minorité des précaires. Dans l'éducation les 130 000 AED, assistant·es pédagogique et AVS en sont exclu·es.

Pour les assistant·es d'éducation :

SUD Éducation 93 revendique dans l'immédiat :

- 920 - le retour à un statut de MI-SE,
- la généralisation des contrats de 3 ans : actuellement les contrats d'un an renouvelable, les plus précaires, ont été systématisés sans obligation légale,
- une augmentation de salaire,
- 925 - la mise en place de la prime ZEP (1 155 euros par an) pour les assistant·es d'éducation et les autres personnel·les non titulaires de vie scolaire,
- l'arrêt du recrutement des personnel·les par les chef·fes d'établissement et retour à une affectation par le rectorat pour éviter
- 930 pressions et copinages,
- le droit à mutation comme pour les enseignant·es, avec des barèmes transparents, vérifiés en commissions paritaires,
- l'accès à une formation réelle avant la prise de fonction et liée aux missions définies par le contrat,
- 935 - les contrats et les emplois du temps doivent mentionner un volume horaire de missions pédagogiques, donnant droit à des heures de préparation, sur demande des personnel·les,
- comme pour pour tou·tes les personnel·les, une réduction du temps de travail correspondant à 1/9e du service (correspondant à 3,8 heures
- 940 pour 35 heures hebdomadaires), pour permettre l'emploi de nouveaux·elles personnel·les et lutter contre le chômage et pour améliorer nos conditions de travail et de vie.

À terme, SUD éducation 93 revendique l'arrêt de la précarité des personnel·les de vie scolaire :

- 945 - le recrutement d'éducateur·trices en établissement scolaire sur des missions relevant d'éducation, de surveillance, de mise en place de projets pédagogiques, d'aide individualisée...
- l'égalité salariale avec les enseignant·es et les CPE.

Et pour les AED déjà en poste :

- 950 - pour celles et ceux qui le souhaitent, une titularisation sur ces postes d'éducateur·trices suivie d'une formation rémunérée d'éducateur·trices de 2 ans,
- pour celles et ceux qui ne le souhaitent pas, SUD Éducation revendique un salaire socialisé pour les étudiant·es, ce qui doit permettre une
- 955 poursuite d'études,
- des débouchés professionnels : pour les AED déjà en poste, ouverture de tous les concours de l'Éducation nationale, reconnaissance de l'expérience professionnelle et des compétences lors des recrutements en CDI par les rectorats.